

HONORAIRES

Barème à compter du 01/07/2022 dans le cadre de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant celui du 10 janvier 2017

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires charge acquéreur

Les prix affichés sont exprimés HAI (Honoraires Agence Inclus), honoraires spécifiés.

HONORAIRES DE VENTE

3,9% TTC* maximum sur prix de vente, avec forfait minimum local ci-dessous :

- Paris et RP = 10 000 € TTC*

- Lyon et 69 = 6 000 € TTC*

HONORAIRES DE VENTE CLIENTS AYANT DÉJÀ SIGNÉS UN ACTE AUTHENTIQUE AVEC NOS AGENCES (GNN ou REZ-DE-CHAUSSEE.COM) OU RECOMMANDÉS PAR UN DE CES DERNIERS

Inclus : Devis travaux ou reportage photo professionnel offert

3,5% TTC* maximum sur prix de vente, avec forfait minimum local ci-dessous :

- Paris et RP = 10 000 € TTC*

- Lyon et 69 = 6 000 € TTC*

HONORAIRES DE RECHERCHE IMMOBILIERE

Locaux d'habitation

1,9% TTC* maximum sur prix de vente

Locaux à usage commercial et professionnel

2,5% HT maximum sur prix de vente

avec forfait minimum local ci-dessous :

- Paris et RP = 10 000 € TTC*

- Lyon et 69 = 6 000 € TTC*

HONORAIRES DE LOCATION

Baux d'habitation

A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
12€ TTC* par m2. (pour frais de visites, constitution de dossier, rédaction du bail)	8% TTC* maximum du loyer annuel hors charges (pour frais de visites, constitution de dossier, rédaction du bail)
3€ TTC* par m2. (Réalisation état des lieux)	3€ TTC* par m2. (Réalisation état des lieux)

HONORAIRES DE LOCATION & CESSION	
Baux commerciaux et professionnels	
Locations	Cessions
8% HT maximum du loyer triennal HC	8% maximum du montant HT de la cession sur baux et fonds
Charge preneur Sans rédaction de bail	

* TTC : TVA incluse au taux de 20%